

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 520

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 10 TER

À la seconde phrase de l'alinéa 118, après le mot :

« article »,

insérer les mots :

« , à l'exception du 6° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'erreur matérielle.